REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT: HAUTE

VIENNE

Arrondissement:

LIMOGES

Canton:

CONDAT/VIENNE Collectivité : CCAS de

SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	7
Votants	9

Date de	convocation
03/0	04/2023

Date	d'affichage
	12/04/2023

Objet de la délibération VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS

Délibération n° 2023DELCCAS004 C.C.A.S. DE SOLIGNAC DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance ordinaire du 7 avril 2023

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

<u>Présents</u>: Mmes COIGNAC, BAYLE, LAFFITTE, HAMRI, MOURNETAS, GUITARD. M. MERZEAU.

Absents et excusés :

Madame FERNANDES donne pouvoir à Mme COIGNAC, Monsieur PORTHEAULT donne pouvoir à Mme MOURNETAS, Madame SEGARD donne pouvoir à M. MERZEAU Mesdames FOURGEAUD, BRUNEAU sont absentes excusées. Monsieur GOUJEAUD est absent excusé.

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame COIGNAC, délibérant sur le compte administratif du CCAS de l'exercice 2022 dressé par Alexandre PORTHEAULT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		3 272,68 €				
Opérations de l'exercice	2 431,14 €	1 543,98 €			2 431,14 €	1 543,98 €
TOTAUX	2 431,14 €	4 816,66 €	0,00 €	0,00 €	2 431,14 €	1 543,98 €
Résultats de clôture		2 385,52 €				
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	2 431,14 €	4 816,66 €	0,00 €	0,00 €	2 431,14 €	4 816,66 €

Monsieur le Président est absent, et aucun membre n'a besoin de quitter la salle.

Le Conseil d'Administration APPROUVE, à l'unanimité le compte administratif du CCAS du budget 2022.

Le Conseil d'Administration, a délibéré : Par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

> Pour extrait certifié conforme La Vice-Présidente,

Nathalie COIGNAC

Certifié exécutoire par Nathalie COIGNAC, Vice-Présidente Compte tenu de la transmission en Préfecture le 12 avril 2023 Et la publication le 12 avril 2023, la Vice-Présidente,